



Divorce demande remboursement d'argent (sur cadeaux de mariage)

Par **vidy05**, le **14/07/2009** à **21:16**

Bonjour,

j'ai un ami en cours de divorce, sa femme (et particulièrement la famille de sa femme donc ses beaux-parents) lui réclament un chèque de 10 000€ qu'ils lui avaient offert comme cadeau de mariage et le chèque a été encaissé par mon ami 2 semaines après le mariage avec les autres chèques reçus en cadeaux de la part des autres invités. Les beaux-parents de ce dernier prétendent qu'il s'agissait d'un prêt, hors il n'y a pas de document ou autre qui le prouve... Dans ce cas cette demande de remboursement par les beaux-parents est-elle obligatoire? Est ce que chacune des parties doivent justifier qu'il s'agit d'un cadeau de mariage ou d'un prêt?

D'autant plus que sa femme était enceinte mais elle lui a caché la perte de l'enfant..il l'a appris 7 mois après et encore devant le juge mais ignorant si elle a fait une fausse couche ou si elle a avorté..on lui a dit qu'il pourrait avoir droit à une indemnité...A t-il réellement le droit à une indemnité?

Merci d'avance pour vos réponses.